

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701 7**

16/07/2014

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 31  
représentés : 4  
pour : 27  
abstentions : 5  
contre : 3

**OBJET : Demandes de subventions pour le déploiement  
du système de vidéo protection dans la Ville**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Local de Sécurité signé le 4 novembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2005 approuvant la création d'un programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité CLS/CLSPD,

Vu la délibération du Conseil général du 24 mars 2006 approuvant les critères d'intervention à ce programme d'appui,

Vu la délibération du 4 juillet 2006 approuvant l'avenant numéro 1 au Contrat Local de Sécurité,

Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et à la création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Considérant le projet d'installation d'un système de vidéo protection à différents endroits du territoire de Fontenay-aux-Roses,

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701\_7**

16/07/2014

Considérant qu'il convient de présenter ce projet auprès du conseil Général des Hauts de Seine dans le cadre du programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité (CLS/CLSPD) et auprès de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) afin de bénéficier d'une aide financière pour sa mise en œuvre,

Vu les dossiers de demandes de subventions,  
Vu le budget,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le projet d'installation d'un système de vidéo protection à différents endroits du territoire de Fontenay-aux-Roses.

**Article 2 :** de solliciter les subventions suivantes, pour l'exercice 2014 :

- auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine (CG92) dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS)
- auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

**Article 3 :** de donner délégation au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 15/07/2014

Publication (Affichage / Notification) le : 16/07/2014

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

910 